



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 26 février 2024

Table ronde : Parcours d'excellence en apprentissage, nos lauréats témoignent.

Le salon international de l'agriculture est l'occasion pour OCAPIAT de valoriser l'alternance auprès du plus grand nombre. C'est pourquoi pour la deuxième année consécutive OCAPIAT met en avant les jeunes alternants lauréats des concours Meilleurs apprentis de France, Worldskills et Rabelais de France lors d'une table ronde qui portera sur ces parcours d'excellence. Un replay de la captation vidéo de la table ronde est disponible sur ocapiat.fr ou sa chaîne Youtube.

Les jeunes lauréats de plusieurs filières professionnelles témoignent

En lien avec les branches professionnelles, OCAPIAT accompagne la dynamique autour des concours d'excellence. Fier de financer des contrats pour des jeunes qui contribuent à valoriser leurs filières, leurs métiers et leurs compétences, OCAPIAT fait une nouvelle fois le choix de mettre en avant ces jeunes qui s'engagent dans des métiers et portent haut les couleurs de leurs savoir-faire dans des concours aussi difficiles qu'exigeants.

Pour cela, nous avons eu le plaisir lors de la table ronde du 26/02 à 14h sur l'agora du stand emploi-formation du salon de l'agriculture d'écouter les témoignages des jeunes et des formateurs du secteur du paysage et de l'horticulture, du secteur équestre, de la tonnellerie-viticulture et de la brasserie artisanale.

Valoriser l'excellence des parcours

Les jeunes issus des compétitions sont des passionnés et des exemples pour les candidats en recherche d'orientation. Les épreuves montrent l'excellence des savoir-faire dans des métiers manuels et permettent de donner une visibilité immédiate auprès de jeunes en quête d'orientation dans un métier qui a du sens.

« La possibilité de s'inscrire à des concours comme les MAF ou les Worldskills permet aux jeunes de se valoriser par la pratique du métier. Pour les CFA, la présence de champions au sein des établissements représente un investissement qui à terme démontre l'excellence de leurs enseignements et celui de leurs formateurs. C'est un facteur d'attractivité pour attirer les candidats en formation au même titre que les pourcentages de réussite aux examens. » selon Hervé Proksch Président d'OCAPIAT.



« En cohérence avec les ambitions d’OCAPIAT de développer l’apprentissage, présenter des jeunes qui ont des parcours réussis plus que brillants est un moyen de valoriser l’alternance comme une voie d’insertion professionnelle pertinente conciliant la pratique aux apprentissages initiaux » selon Jérôme VOLLE Secrétaire Général d’OCAPIAT.

Revoir la table ronde du 26/2/24 (replay de la captation vidéo) :
<https://www.youtube.com/watch?v=TtGVrGXJDHo>



ANNEXE

Chiffres clés 2023

53 305 contrats d’alternance dont 50 741 contrats d’apprentissage

Profil des apprentis OCAPIAT

Majoritairement

- Masculin 64 %
- Travaillant à 70 % dans le secteur agricole et 30 % dans le secteur alimentaire
- Jeune voire mineur à 60 % moins de 18 ans (33 % entre 18 et 26 ans)
- Sortant du collège : 61 % sont en formation niveau infra bac et bac

Quelques chiffres clefs pour les secteurs des jeunes champions présents :

secteurs	Nombre apprentis 2023	% Hommes - % Femmes	% moins de 18 ans
filière équestre	3466	16-84	41%
paysage	9760	92-8	53%
horticulture	340	60-40	46%
vins et spiritueux	2063	51-49	4%
I .Boissons (brasserie)	506	60-40	3%



A PROPOS D'OCAPIAT

OCAPIAT est l'un des opérateurs de compétences (OPCO) créés par la loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018. OCAPIAT s'inscrit dans une logique de filière économique, complémentaire voire interdépendante ancrée dans les territoires. L'Opco couvre la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires. La filière agricole recouvre la production agricole, le paysage (jardins espaces verts), la forêt, les entrepreneurs des territoires, les CUMA, les Chambres d'agriculture, etc. La filière alimentaire recouvre des secteurs variés (les Industries alimentaires, la Coopération agricole et les familles associées, le Commerce agricole). La filière pêche recouvre l'aquaculture, les cultures marines, la pêche maritime et la coopération maritime. OCAPIAT couvre également les entreprises de services dans les territoires, dont les Caisses régionales du Crédit Agricole, Groupama, la MSA (Mutualité sociale agricole), les MFR (Maisons familiales rurales).

Chiffres clés 2022 diffusés en octobre 2023 ([cf rapport d'activité 2022](#))

Avec plus de 187 000 entreprises représentant 1,3 million de salariés dans son champ professionnel, et 6 800 travailleurs non-salariés de la filière pêche et cultures marines, OCAPIAT se caractérise par trois éléments clés :

- 50 branches professionnelles
- 98,3 % d'entreprises de moins de 50 salariés (et 92,1 % de moins de 11 salariés)
- 1,7 % d'entreprises de plus de 50 salariés employant 56,7 % des salariés du champ professionnel d'OCAPIAT.

Part des secteurs en nombre d'entreprises (%) :

- 91 % des entreprises relèvent du secteur de l'interbranches agricoles
- 8 % des entreprises relèvent du secteur alimentaire
- 1 % des entreprises relèvent du secteur Pêche, cultures marines et coopération maritime, sans compter les presque 7000 travailleurs non salariés.

S'y ajoutent environ 100 000 très petites entreprises sans salarié, susceptibles de recruter un(e) alternant(e) ou un autre salarié.

En savoir plus : www.ocapiat.fr + <https://www.ocapiat.fr/capverslalternance/>

Contact presse / S. Defrémont port : 07 81 97 58 21 ou L. Jamet à presse@ocapiat.fr